

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

KWG

Symbole – Bourse de croissance TSX
Actions émises et en circulation

No 26
KWG
288,134,821

LA SOCIÉTÉ D'EXPLORATION MINIÈRE KWG CONCLUT UNE CONVENTION D'OPTION AVEC CLIFFS NATURAL RESOURCES INC.

Montréal, Canada – Le 21 janvier 2009 – **Ressources KWG Inc. (« KWG » ou la « société »)** (TSXV: KWG; OTCBB: KWGBF) annonce qu'elle a conclu une convention d'option (la « Convention d'option ») avec **Cliffs Natural Resources Inc. (« Cliffs »)** (NYSE : CLF), une société de l'Ohio. En vertu de la Convention d'option, Cliffs obtient une option irrévocable (l'« Option ») visant l'acquisition et l'achat de certains titres de KWG pour un montant total de 3 500 000 \$ US.

KWG a indiqué que Cliffs avait manifesté de l'intérêt pour les participations potentielles de KWG dans les dépôts de ferro chrome et que, selon la Convention d'option, Cliffs ne participerait à aucune distribution par KWG des actions de Debuts Diamonds Inc.

Selon la Convention d'option, en contrepartie d'un paiement de 150 000 \$ US, Cliffs peut souscrire 50 448 987 unités de KWG (chacune, une « Unité »), soit 14,9 % du nombre d'actions ordinaires en circulation de KWG (les « Actions ordinaires ») à la date de la signature de la Convention d'option (la « Date de signature ») au prix de 0,048893 \$ US l'Unité (le « Prix de souscription »). Chaque Unité est composée d'une (1) Action ordinaire et d'environ 0,44 d'un bon de souscription incessible de KWG (chaque bon de souscription entier, un « Bon de souscription ») de telle sorte que le nombre total de Bons de souscription à émettre sera égal à 22 224 784 Bons de souscription, soit 14,9 % du nombre total de bons de souscription, options et autres droits d'achat ou obligations d'émettre des Actions ordinaires (les « Options en circulation ») en circulation à la Date de signature compte tenu de l'émission des Unités. Chaque Bon de souscription donne droit à Cliffs de souscrire une (1) Action ordinaire au prix de 0,05 \$ US au cours de l'année suivant l'émission et, par la suite, au prix de 0,10 \$ US. Les Bons de souscription pourront être exercés au cours d'une période convenue suivant l'émission par KWG de cinq (5) Actions ordinaires à la suite de la levée des Options en circulation, et, en tout cas, viendront à échéance au plus tard le jour du cinquième anniversaire de l'émission des Bons de souscription.

À la levée de l'Option, le cas échéant, Cliffs fera également l'acquisition d'une débenture convertible garantie de KWG (la « Débenture ») d'un montant en capital d'environ 1 000 000 \$ US, soit un montant égal à la différence entre 3 500 000 \$ US et le montant total du Prix de souscription payable pour les Unités comme décrit ci-dessus. La Débenture sera incessible et ne portera pas intérêt et elle sera convertible quand et si toutes les conditions fixées par la Bourse de croissance TSX (« TSXV ») seront remplies ou levées, y compris l'approbation par les actionnaires de KWG de l'émission des Unités à la suite de la conversion de la Débenture exigée par les politiques de TSXV (l'« Approbation des actionnaires »). Si toutes telles conditions ne sont pas remplies ou levées au plus tard le 15 avril 2009, Cliffs pourra exiger le remboursement de la Débenture, auquel cas KWG devra également verser à Cliffs une indemnité de rupture de facilité de crédit de 50 000 \$ US (l'« Indemnité de rupture ») étant entendu toutefois qu'en cas de non obtention de l'Approbation des actionnaires, KWG devra rembourser immédiatement la totalité du montant en capital de la Débenture et verser à Cliffs l'Indemnité de rupture.

Lorsque toutes telles conditions seront remplies ou levées, et sans autre mesure de la part de KWG ou de Cliffs, la totalité du montant en capital de la Débenture sera automatiquement convertie en Unités à raison de 0,048894 \$ US l'Unité, soit 21 135 069 Unités composées de 21 135 069 Actions ordinaires et 9 310 830 Bons de souscription. La garantie consentie par KWG sera composée d'un montant en espèces égal au total du montant en capital de la Débenture et du montant de l'Indemnité de rupture et détenue par une partie agissant à titre de gardien de la garantie désignée par KWG et Cliffs.

La levée par Cliffs de l'Option visant les Unités ainsi que l'achat de la Débenture sont conditionnels à ce que KWG passe une convention de souscription et une convention entre actionnaires.

Si l'Option est levée et que toutes les conditions stipulées ci-devant sont remplies ou levées, le nombre d'Actions ordinaires faisant partie des Unités et devant être émises à la suite de la conversion de la Débenture et de l'exercice des Bons de souscription (y compris les Bons de souscription devant être émis à la suite de la conversion de la Débenture) s'élèvera à 103 119 679.

Cliffs Natural Resources Inc.

Cliffs Natural Resources est une société minière internationale, le plus important producteur de boulettes de minerai de fer en Amérique du Nord et un important fournisseur de charbon métallurgique à l'ensemble de l'industrie de l'acier. Cliffs exploite six mines de fer au Michigan, au Minnesota et dans l'est du Canada ainsi que trois mines de charbon à coke en Virginie de l'Ouest et en Alabama. De plus, Cliffs détient 100 % de Portman Limited, une importante société minière de fer en Australie qui fournit les marchés de l'Asie en fines de fer et minerai de fer en morceaux sans traitement préalable. Cliffs détient également un intérêt de 30 % dans le projet de minerai de fer Amapá au Brésil, et un intérêt financier de 45 % dans le projet australien de charbon à coke et de charbon thermique Sonoma.

Ressources KWG inc.

Ressources KWG est une société d'exploration minière avec un important portefeuille de claims dans les Basses Terres de la baie James dans le nord de l'Ontario au Canada, où d'importantes découvertes de nickel et de chrome ont récemment été faites dans ce qu'on appelle le « Ring of Fire ». KWG détient un intérêt en coparticipation égal avec **Spider Resources Inc. (TSXV : SPQ)** dans un important bloc de claims dans la partie centrale de la région de la découverte.

- 30 -

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez communiquer avec :

BRUCE HODGMAN
Directeur des communications

Téléphone : 416-646-1374
info@kwgresources.com

Michel Côté
Administrateur

Téléphone : 514-866-6001 poste 266

Ou visitez notre site web : www.kwgresources.com

Énoncés prospectifs

Le présent communiqué de presse contient certains énoncés prospectifs. Tout énoncé, autre que des énoncés portant sur des faits historiques, au sujet d'activités, événements ou développements que la société est d'avis ou prévoit devoir ou pouvoir se produire dans l'avenir (y compris, sans s'y limiter, les énoncés relatifs à la levée de l'Option) sont des énoncés prospectifs. Ces énoncés prospectifs reflètent les attentes et opinions présentes de la société fondées sur les renseignements qui lui sont présentement disponibles. Les énoncés prospectifs contiennent un élément de risque et d'incertitude tel que les résultats réels de la société pourraient différer de façon sensible de ceux qui sont présentés dans les énoncés prospectifs ci-devant. De plus, même si ces résultats devaient se réaliser en totalité ou en partie, rien ne garantit que les conséquences pour la société seront celles prévues. Les facteurs qui peuvent influencer sensiblement les résultats et faire en sorte que ceux-ci diffèrent de façon importante des attentes actuelles comprennent entre autres, le retard à obtenir l'approbation des actionnaires ou le défaut de le faire. Les énoncés prospectifs sont fondés sur l'information disponible à la date où ils sont faits et, sauf si exigé par les lois sur les valeurs mobilières pertinentes, la société n'a pas l'intention et ne se reconnaît aucune obligation de les mettre à jour que ce soit à la suite de nouveaux renseignements, événements, résultats ou autrement. Bien que la société soit d'avis que les hypothèses sous-jacentes aux énoncés prospectifs sont raisonnables, rien ne garantit leur réalisation et les lecteurs sont priés de ne pas mettre une confiance indue dans ces énoncés compte tenu de leur incertitude inhérente.

LA BOURSE DE CROISSANCE TSX N'ASSUME AUCUNE RESPONSABILITÉ QUANT À LA PERTINENCE OU À L'EXACTITUDE DU PRÉSENT COMMUNIQUÉ DE PRESSE.

Le présent communiqué de presse, exigé par les lois sur les valeurs mobilières canadiennes pertinentes, n'est pas distribué aux services de presse des États-Unis ni émis aux États-Unis et il ne constitue pas une offre des titres qui y sont décrits. Ces titres n'ont pas été inscrits aux termes de la loi des États-Unis intitulée Securities Act of 1933, dans sa version modifiée, ni de toute autre loi sur les valeurs mobilières d'un État des États-Unis et ils ne peuvent être offerts ou vendus aux États-Unis ou à toute personne des États-Unis à moins d'être ainsi inscrits ou dispensés de l'être.